

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES  
CANTON DE MONTMORENCY  
COMMUNE DE MARGENCY

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

\*Date de Convocation 17/03/2023

\*Date d’Affichage : 17/03/2023

\*Conseillers en exercice : 23

\*Présents : 12

\*Votants : 19

L’an deux mil vingt trois, le 23 mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de Monsieur BRUN Thierry, Maire.

**Etaient présents** : Monsieur Thierry BRUN, Maire

Madame Florence VILLE-VALLEE, Madame Isabelle CORNELOUP, Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur Bernard GLENAT, Adjoint

Monsieur Hervé BERTRAND, Madame Muriel DANQUAH, Monsieur David DUMEUNIER, Monsieur Jean-

Bernard LASMARRIGUES, Monique MORNACCO, Madame Céline POUTEAU Monsieur Dominique

REVEILLERE,

**Etaient absents excusés** :

Monsieur Thierry ROUSSELET pouvoir à Monsieur Thierry BRUN,

Madame Murielle FANOILLERE pouvoir à Madame Florence Ville-VALLEE,

Monsieur Olivier SCARSETTO pouvoir à Monsieur Michel PLAIGNAUD,

Monsieur Fodié DIARRA pouvoir à Monsieur Dominique REVEILLERE

Madame Claudine BARRIE pouvoir à Madame Monique MORNACCO

Madame Rima Sophie GHADBAN pouvoir à Madame Isabelle CORNELOUP,

Monsieur Mohammed NIFA pouvoir à Monsieur David DUMEUNIER

Madame Isabelle LACOUR , Madame Emilie POUJOL, Monsieur Fabien BOSC, Monsieur Thierry

LACOUR,

Monsieur Michel PLAIGNAUD a été désigné Secrétaire de séance.

***DEL 18 : DEMANDE DU TRANSFERT D’UNE PARTIE DU FONDS DE CONCOURS 2021 (circuit training) SUR LES TRAVAUX DE RENOVATION, PEINTURE, COUR DE L’ECOLE ELEMENTAIRE (modification DEL 7-1 du 16/09/2021)***

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de redélibérer afin de transférer la partie du fonds de concours 2021 d’un montant de 15 696.84 euros (délibération N°7 du 16/09/2021) obtenu pour le projet du circuit training au Parc de la Tuilerie sur le projet de rénovation des sanitaires, peinture et cour de l’école Elémentaire Saint Exupéry.

Ce transfert de fonds de concours a reçu un avis favorable à l’unanimité de la commission des finances du jeudi 16 mars à cette demande de fonds de concours pour les travaux de rénovation, peinture, cour de l’école élémentaire Saint Exupéry.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l’unanimité,

**DEMANDE** à la CAPV, le transfert du fonds de concours 2021 d’un montant de 15 696.84 euros (délibération N°7 du 16/09/2021) obtenu pour le projet du circuit training au Parc de la Tuilerie sur le projet de rénovation des sanitaires, peinture et cour de l’école Elémentaire Saint Exupéry sur le plan de financement ci-après :

Accusé de réception en préfecture  
095-219503696-20230324-DEL1823032023-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2023  
Date de réception préfecture : 24/03/2023

désignation	Montant HT	Fonds Scolaire Département Obtenu	CAPV Fonds de concours Exceptionnel	CAPV Fonds de concours 2021	Commune
	Montant TTC				
Rénovation Sanitaires Peinture, Cour Ecole Elémentaire Saint Exupery.	357 859.81	120 000.00	43 505.00	15 696.84	178 657.97
	429 431.77				250 229.93

**DONNE** tous pouvoirs au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte dès sa transmission en Sous-Prefecture le**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le T.A de Cergy Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification

Fait à Margency, le 24/03/2023



Accusé de réception en préfecture  
095-219503695-20230324-DEL1823032023-DE  
Date de télétransmission : 24/03/2023  
Date de réception préfecture : 24/03/2023